



Conférence de presse 02.11.2017

Les PME doivent aussi dire NON

Par M. le Conseiller national Hugues Hiltbold

Toutes les associations économiques romandes disent NON à No Billag. Les sections romandes de l'USAM ont recommandé le NON à leur association faîtière mais n'ont pas été suivies. Le Centre patronal et economiesuisse disent NON car ils y voient une initiative extrême qui met en danger la diversité des médias, le système démocratique et finalement la stabilité de notre pays nécessaire à son développement.

L'USAM se trompe de combat. Elle veut supprimer l'assujettissement des entreprises à la redevance audiovisuelle mais en réalité sa prise de position entraîne la disparition de la grande majorité des radios et TV de notre pays. Pour atteindre son objectif, l'USAM devrait demander une modification de la Loi sur la radio et la télévision, qui règle l'organisation de la redevance, et non pas soutenir un article constitutionnel qui détruit le paysage audiovisuel suisse. L'attitude de l'USAM est tout sauf élégante et relève d'un esprit revancharde.

Alors que ses membres romands ont compris la situation, l'USAM suisse n'a toujours pas admis que la charge des ménages et des entreprises baissera le premier janvier 2019. Elle mène une bataille pour 16% des entreprises suisses, les plus grandes. Pas moins de 84% des entreprises paieront moins de redevance : 75% d'entre elles ne paieront pas de redevance du tout et 9% paieront moins. Les petites boulangeries communales et les électriciens locaux ne figureront plus sur la liste des entreprises soumises à la redevance. Toutes les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 500'000 francs ne paieront pas de redevance dès le 1^{er} janvier 2019.

Autre élément qui devrait rassurer les entreprises : une augmentation de la redevance est exclue au cours des prochaines années puisque le Conseil fédéral a décidé de plafonner le montant mis à disposition de la SSR à 1,2 milliard. La SSR devra réaliser des économies pour un montant approximatif de 50 millions de francs.

Les partenaires audiovisuels des PME sont généralement les radios et TV régionales. Les PME devraient se réjouir de savoir que la situation de leurs partenaires va s'améliorer avec l'augmentation de 5 à 6% de la quote-part de redevance leur étant destinée. Le soutien aux médias privés passera ainsi de 67,5 à 81 millions de francs par année.

Il ne faut pas oublier le rôle important des médias audiovisuels pour la promotion et la publicité des entreprises et de leurs produits. Les biens de grande consommation sont idéalement transportés par la publicité TV à la SSR tandis que des milliers de PME trouvent leur compte auprès des radios et TV romandes. Près de 4500 PME romandes font leur publicité sur les radios régionales. Elles y en sont satisfaites. No Billag aboutit à la suppression des radios régionales. Il faut dire NON à No Billag.

Il s'agit aussi d'être conséquent et de respecter les décisions prises en votation populaire fédérale. En 2015, le peuple a accepté la loi révisée sur la radio et la télévision. Celle-ci prévoit la participation de l'économie au financement des médias audiovisuels. La décision populaire doit être respectée même si la majorité a tenu à un fil. L'USAM veut profiter d'une opportunité et refaire le débat de la LRTV alors que le thème est très différent : la LRTV règle la perception de la redevance alors que l'initiative No Billag fait disparaître les médias audiovisuels. Ce n'est pas la même bataille, ce n'est pas le même objet mais l'USAM feint de ne pas s'en apercevoir.

Nous appelons toutes les PME romandes à suivre leurs sections et à refuser le positionnement de l'organisation faïtière de l'USAM. Il en va de la solidarité romande et de l'intérêt de nos entreprises. Elles vivent et se développent grâce à leurs compétences mais aussi grâce à la publicité sur les ondes des médias audiovisuels de nos régions.